

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1585

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 26**

Après le mot :

« particulier »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« les obstacles identifiés comme étant les plus problématiques à la migration des poissons seront supprimés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit la suppression des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons, conformément à l'engagement n°114. Le projet de loi, en prévoyant une simple mise à l'étude de cette problématique, est en net retrait par rapport au consensus qui s'était dégagé lors du Grenelle.